

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Madame Liliane GUILLOTREAU - Monsieur Didier AVERSENG — Madame Hélène BRUNEAU – Monsieur Serge SOUBRIER – Monsieur Claude PLAUT – Monsieur Amador ESPARZA — Madame Catherine ILLAC – Monsieur Pascal RAULLET - Madame Stéphanie CALAS – Monsieur Laurent PLAS – Formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Denis BASSI (pouvoir donné à Madame Hélène BRUNEAU) - Madame Brigitte RUDELLE (pouvoir donné à Monsieur Laurent PLAS)

Etaient excusés : Monsieur Bruno SIRE - Madame Sophie BOUSCASSE – Madame Delphine ROGER - Madame Isabelle PAYSAN - Madame Alexandra CAMPIGNA - Monsieur Patrice CAZES

Madame Stéphanie CALAS a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2018.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
31/05/2018	28/2018	Marché avec l'entreprise Mezcalito de Grenoble pour l'installation et l'abonnement du portail de réservation et paiement en ligne de la cantine scolaire pour un montant HT de 693€
31/05/2018	29/2018	Marché avec l'entreprise Sistec de Labège pour l'installation et la maintenance du logiciel de réservation et paiement en ligne de la cantine scolaire pour un montant HT de 2 890€
31/05/2018	30/2018	Marché avec la SCP Olivier CAZAUX de Montastruc pour la réalisation d'un relevé topographique Chemin de Restes pour un montant HT de 1 021,25€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

06/05/2018	31/2018	Marché avec l'entreprise Midi Telecom de L'Union pour la mise en place d'une téléphonie hébergée (location) pour le site de l'école pour un montant annuel HT de 2 425,20€ + frais d'installation pour un montant HT de 600€
08/06/2018	32/2018	Marché avec l'entreprise Auto Repère de Verfeil pour la réparation du Citroën Jumper (vanne EGR) pour un montant HT de 414,76€
08/06/2018	33/2018	Marché avec l'entreprise Atout Confort 31 de Gragnague pour la correction des non conformités électriques de l'école suite à rapport de l'APAVE pour un montant HT de 1 643,79€
08/06/2018	34/2018	Marché avec l'entreprise Orange pour la location d'une livebox et la connexion à internet pour le site de l'école pour un montant annuel HT de 480€
08/06/2018	35/2018	Marché avec l'entreprise Auchan Services de Blanquefort pour l'achat et l'installation d'une climatisation pour la nouvelle salle de classe qui ouvrira en septembre 2018 pour un montant HT de 3 659,72€
14/06/2018	36/2018	Marché avec l'entreprise Cosiweb de Ramonville Saint-Agne pour la souscription à l'assistance utilisateur (gestion des boîtes mail, site internet) pour un montant HT de 250€
14/06/2018	37/2018	Marché avec l'entreprise Loisirs Aménagement de Vivonne pour la fourniture d'une plaque signalétique manquante sur un jeu pour un montant HT de 15€
14/06/2018	38/2018	Marché avec l'entreprise Benito France de Cabestany pour la fourniture d'une plaque signalétique manquante sur un jeu pour un montant HT de 36,90€

Point n°3 : Autorisation de signature de marchés**Délibération n°2018/44 :**

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

1) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RD n°20 pour accéder au "Parc des Tuileries"

Entreprise retenue : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST de Flourens

Montant HT du marché : 163 465€

Et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 18 juin 2018

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

2) Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques de la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision de l'assemblée délibérante relative à ce point de l'ordre du jour.

Point n°4 : Création d'un poste

Délibération n°2018/45 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (32/35^{ème}) au sein du service « cantine et entretien »

Point n°5 : Convention de mise à disposition des services entre la C3G et la commune de Gragnague

Délibération n°2018/46 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention de mise à disposition des services auprès de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Point n°6 : Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain avenue des écoles appartenant à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision de l'assemblée délibérante relative à ce point de l'ordre du jour.

Point n°7 : Cession foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision de l'assemblée délibérante relative à ce point de l'ordre du jour.

Point n°8 : Acquisitions foncières

Délibération n°2018/47 :

Vu la délibération n°4/2018 du CCAS de la commune de Gragnague,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée B 633 d'une superficie de 266m² à l'euro symbolique
- d'acquérir la parcelle cadastrée B 637 d'une superficie de 2 248m² à l'euro symbolique,
- de charger l'étude de Maître BOYER de MONTASTRUC de rédiger l'acte de vente,
- de prendre à sa charge les frais d'acte.

Point n°9 : Tarifs cantine 2018-2019

Délibération n°2018/48 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Prix unitaire du repas pour un élève de la commune de Gragnague ou du RPI	2.73 €
Prix unitaire du repas pour un élève d'une commune extérieure à Gragnague ou au RPI	3.31 €

Point n°10 : Assistance technique du Département dans le domaine de l'eau

Délibération n°2018/49 : Monsieur le Maire présente au Conseil la convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le Département par le biais du Laboratoire Départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air. Pour l'année 2018, la rémunération exprimée en euro des missions d'assistance technique du Département auprès du Maître d'Ouvrage demeure la suivante : 0,30 € par habitant (au sens de la population DGF).

Le Département a fixé à cent euros (100€) le seuil en deçà duquel les sommes dues par le maître d'ouvrage, au titre de la mission SATESE faisant l'objet de la présente convention, ne seront pas recouvrées. Notre participation ne devrait pas atteindre ce seuil de recouvrement, sous réserve de modification de notre population (DGF), pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point n°11 : Décisions modificatives**Délibération n°2018/50 :** DM 1 - Piétonnier liaison douce

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions	-10 000,00		
458154 (45) : Dépenses (à subdiviser par mandat) - 54	10 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Délibération n°2018/51 : DM 2 - Travaux faux plafonds

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) -</i>	<i>Montant</i>

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

		Opération	
2031 (20) : Frais d'études - 52	-5 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-500,00		
2313 (23) : Constructions	5 500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Délibération n°2018/52 : DM 3 - Logiciels gestion cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	1 500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-1 500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Délibération n°2018/53 : DM 4 - Fonds d'amorçage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
739211 (014) : Attributions de compensation	16 800,00	7488 (74) : Autres attributions et participations	16 800,00
Total dépenses :	16 800,00	Total recettes :	16 800,00
Total Dépenses	16 800,00	Total Recettes	16 800,00

Délibération n°2018/54 : DM 5 - Parts sociales Jardin du Girou

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

2313 (23) : Constructions - 55	-3 000,00		
266 (26) : Autres formes de participation	3 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Point n°12 : Création de l'éclairage public du piétonnier avec détection de mouvement reliant le centre-village à l'arrêt de la ligne de bus HOP – RD20

Délibération n°2018/55 : Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 10 avril dernier concernant la création de l'éclairage public du piétonnier avec détection de mouvement reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP – RD20, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS229/230) :

Commande 229

Réalisation d'un branchement aérosouterrain d'une longueur de 15 mètres à partir du support basse tension existant en bordure de la départementale n°20 pour alimenter le coffret de commande d'éclairage public du piétonnier.

Commande 230

Fourniture et pose d'un coffret de commande EP équipé d'une horloge astronomique et de 2 départs (chaque départ correspondra à une partie du piétonnier).

Depuis le coffret de commande, création d'un premier départ de 375 mètres de réseau souterrain en conducteur U1000 RO2V allant de l'arrêt de bus de la ligne HOP - RD20 jusqu'au coffret de commande pour alimenter 15 ensembles d'éclairage public composé d'un candélabre de 5 mètres de hauteur en acier thermo laqué et supportant une lanterne LED 26 W avec une inter-distance entre les candélabres de 25 mètres.

Création d'un second départ de 520 mètres de réseau souterrain en conducteur U1000 RO2V allant du coffret de commande jusqu'au centre du village pour alimenter 21 ensembles identiques présents sur le premier départ.

Les deux départs seront équipés d'un système de détection de présence.

Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE

L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :

Voie classée en tant que trottoir piéton adjacents à la route. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe S2 (7,5 lux moyen avec une uniformité de 0,4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	30 975€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	125 626€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	40 024€
Total	196 625€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

Point n°13 : Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision de l'assemblée délibérante relative à ce point de l'ordre du jour.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Numéro d'ordre des délibérations :

2018/44	Autorisation de signature de marché – TAG
2018/45	Création d'un poste
2018/46	Convention de mise à disposition des services entre la C3G et la commune de Gragnague
2018/47	Acquisitions foncières
2018/48	Tarifs cantine 2018-2019
2018/49	Assistance technique du Département dans le domaine de l'eau
2018/50	Décision modificative 1
2018/51	Décision modificative 2
2018/52	Décision modificative 3
2018/53	Décision modificative 4
2018/54	Décision modificative 5
2018/55	Création de l'éclairage public du piétonnier avec détection de mouvement reliant centre-village à l'arrêt de la ligne de bus HOP – RD20

12 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2018/44 à 2018/55.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Le Maire,
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 JUIN 2018 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Présente
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**
Lundi 18 juin 2018

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent
Monsieur Bruno SIRE	Excusé
Monsieur Denis BASSI	Pouvoir à Hélène BRUNEAU
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Excusée
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 18 juin 2018**

Date de la convocation : 11 juin 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 19 juin 2018

Le Maire,
Daniel CALAS

Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Pouvoir à Laurent PLAS
Monsieur Laurent PLAS	Présent
Monsieur Patrice CAZES	Excusé

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13